

# Directive européenne bruit

---

**Colloque CIDB**  
**Dunkerque 15 avril 2015**



# Bruit et santé

- 1. la pollution sonore est un important problème de santé environnementale en Europe ;
- 2. le trafic routier est la source dominante du bruit ambiant avec une estimation 125 millions de personnes affectées par le bruit à des niveaux supérieurs à 55 décibels ( dB ) Lden ( jour - soirée - niveau de nuit) ;
- 3. le bruit dans l'environnement provoque au moins 10 000 cas de décès prématurés en Europe chaque année ;
- 4. près de 20 millions d'adultes sont gênés et 8 autres millions souffrent de troubles du sommeil en raison de bruit dans l'environnement.
- 5. plus de 900 000 cas d'hypertension sont causées par bruit dans l'environnement chaque année ;

# Bruit et santé

- 6. la pollution sonore provoque 43 000 admissions à l'hôpital par an en Europe;
- 8. les ambitions politiques sont renforcées avec le Septième programme d'action de l'Union Programme (7e PAE) contenant l'objectif que la pollution sonore dans l'UE ait considérablement diminué à partir de 2020, se rapprochant des niveaux recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
- 9. une évaluation complète et les perspectives d'avenir sont entravées par le fait que les estimations d'exposition rapportées par les pays ne sont pas complètes (seuls 44% des données attendues sont disponibles, dans le dernière cycle de rapportage ;
- 10. l'absence d'évaluations comparables et de méthode commune provoque souvent des incohérences importantes dans les estimations d'exposition, entre les différents pays, au sein d'un même pays à l'occasion des deux principaux cycles de rapportage.

# Bruit et santé

- Sur la base des données disponibles communiquées par les pays pour 2011 , environ 19,8 millions d' adultes vivant dans des agglomérations ou à proximité de sources majeures de bruit des exposés à niveaux égaux ou supérieurs à 55 dB Lden peuvent être considérées comme étant «gênés » par le bruit de la circulation routière, des chemins de fer , des avions ou l'industrie ; 9,1 millions d'entre eux sont «hautement gênés ».
- On estime également que 7,9 millions d'adultes ont des troubles du sommeil à cause du bruit nocturne du trafic routier, des chemins de fer, des avions ou de l'industrie ; 3.700. 000 d'entre eux ont un sommeil sévèrement perturbé.
- la majorité de la gêne et des troubles du sommeil est liée à la route bruit de la circulation (environ 90 % ) dont environ 65 % dans les agglomérations. Le bruit aéroportuaire est la deuxième plus grande source de gêne et des troubles du sommeil.

# La situation actuelle les collectivités

Sur les 526 autorités compétentes composant les grandes agglomérations 1<sup>ère</sup> échéance , 394 ont élaboré et publié leurs CB (couverture à 93% de la population concernée)

et 54 leur PPBE (30% de la population)

Sur les 203 autorités compétentes composant les grandes agglomérations 2<sup>ème</sup> échéance , 48 ont élaboré et publié leurs CB ( couverture à 55% de la population concernée)

et 20 leur PPBE (10% de la population concernée).

Les mobiliser pour réduire le champ d'une éventuelle substitution (RIM demandée)

# Situation actuelle : l'Etat

Instructions 3 mars 2014 demandaient achèvement pour fin 2014 : objectif partiellement atteint

Echéance 1 : 100% des CB des réseaux ferroviaires et routiers nationaux sont publiés, mais 20% des PPBE ne sont toujours pas publiés plus de 6 ans après l'échéance réglementaire ;

Echéance 2 : respectivement 62% et 13% des CB et PPBE sont publiés.

Instructions de rappel du 25/02/2015 vous invitent fournir des calendriers prévisionnels et à hâter l'achèvement de ces documents

Échéance 3 de consolidation : réexamen des documents et révision si indispensable

Échéance 4 CNOSSOS : refaire toutes les cartes

# L'actualité

- Abondement du fonds de concours par l'ADEME à hauteur de 5 nouveaux millions d'euros
- Reliquats de l'ordre de 3.5 M€ de sorte que de nouveaux projets peuvent être financés
- Production prochaine par ADEME d'un rapport sur sources de financement pérenne et sur le coût social du bruit
- Rapport de l'agence européenne de l'environnement début mars : Quelque 6 700 victimes du bruit ambiant succomberaient à des crises cardiaques et 3 300 à des accidents vasculaires cérébraux (AVC).
- PNSE 3 action 62: deux roues et 63 : points noirs
- Paris a révisé ses cartes de bruit et a mis son PPBE en consultation
- Poursuite de la mission convergence.

# L'actualité suite

- LTECV *Art. L. 111-11-3.* – Un décret en Conseil d'État détermine :
- « 1° Les caractéristiques acoustiques que doivent respecter les nouveaux équipements, ouvrages ou installations mis en place dans les bâtiments existants situés dans un point noir du bruit ou dans une zone de bruit d'un plan de gêne sonore et qui font l'objet de travaux de rénovation importants mentionnés aux 1°, 3°, 4° et 5° de l'article L. 111-10 ;
- « 2° Les catégories d'équipements, d'ouvrages ou d'installations mentionnés au 1° du présent article. »

- Merci



# La substitution?

- Circulaire MI MEDDE du 11 février 2014
- Il a demandé aux préfets d'adresser un recensement précis de l'avancement de chaque collectivité territoriale concernée :
- 25 préfets n'ont pas répondu
- 750 cas de défaillance des collectivités recensés. Les préfets envisagent « spontanément » la substitution pour 5% des défaillances.
- Sur les 750, cas de défaillances, 300 collectivités ont entrepris l'élaboration de leur CB PPBE > suivi ferme des préfets
- 450 collectivités n'ont rien engagé > substitution ?
- Demande de RIM adressée PM : divergences MI MEDDE fortes
- Coût de la substitution de l'ordre de 6 M€...
- **Actions attendues : mobilisation des préfets à l'égard des 300. Mobilisation des DDT pour cartes et plans manquants**

# La substitution?

- **Et la suite ? Attente de la RIM a/s substitution**
- 3<sup>ème</sup> échéance 2017 2018 de consolidation si délais tenus (réexamen et révisions a minima, fusion de docs pour les infras)
- 4<sup>ème</sup> échéance (ou 3<sup>ème</sup> si délais non tenus = Cartes en CNOSSOS => tout refaire)
- Modifications des autorités compétentes?
- Tout Etat avec association forte des collectivités qui souhaitent s'impliquer?
- Question à trancher dans le cadre de la RIM demandée